

Enquêtes sur

Mars 2016

LES TRAVAILLEURS DOMESTIQUES

RDC, Burundi, Rwanda, Ouganda, Kenya



Rapport régional




REMERCIEMENTS

Le présent rapport est le fruit des efforts et expertises concertés de nombreuses organisations et institutions dans le cadre du projet «**Mettre fin à la violence contre les enfants travailleurs domestiques en RDC et Afrique de l'Est par la réglementation et l'éducation**». Nous tenons donc à remercier chacun des partenaires qui se sont impliqués activement dans cette grande enquête régionale. Nous témoignons également de notre gratitude envers les nombreux superviseurs, contrôleurs et enquêteurs qui, dans des conditions parfois difficiles, ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour nous fournir des informations fiables.

Nous remercions également nos bailleurs de fonds (Union européenne, Fondation Roi Baudouin, Centre National de Coopération au Développement), pour la confiance qu'ils ont placée dans ce projet et pour leur conviction à soutenir la thématique du travail domestique.

Enfin, nos remerciements vont aux milliers de travailleurs domestiques et à leurs employeurs qui ont accepté de participer à l'enquête, nous ont accordé leur confiance, leur temps et des moments de vie parfois très intenses.



Copyright © IDAY 2016
Première publication mars 2016.
Tous droits réservés.

La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité d'IDAY et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne



INTRODUCTION

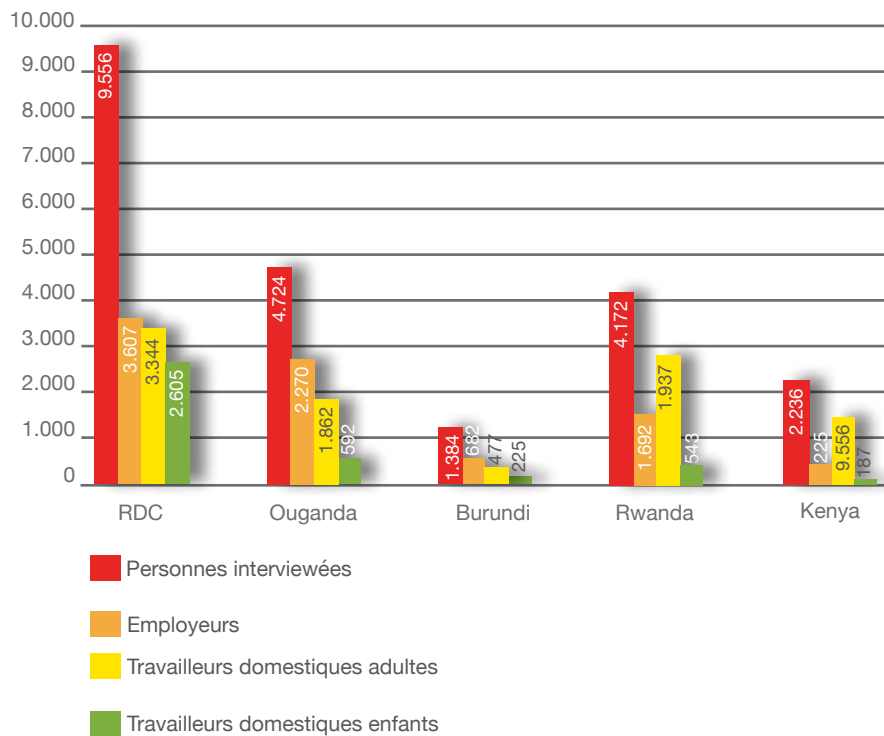
Les problématiques relatives aux conditions de vie et de travail des travailleurs domestiques restent multiples en Afrique : salaires faibles voire inexistants, longues heures de travail, peu ou pas de congés, violences sous diverses formes, précarité d'emploi, absence de contrats écrits, etc. Les enfants et jeunes personnes impliqués dans le travail domestique sont particulièrement vulnérables et subissent de nombreux abus. Ils sont généralement déscolarisés du fait de la pauvreté et de leur occupation. Leurs perspectives de réintégrer une scolarité classique ou de suivre une formation professionnelle sont limitées. Ces travailleurs domestiques, cachés derrière les parcelles des maisons, sont qualifiés de travailleurs « invisibles » et bénéficient de peu, voire d'aucune attention des autorités. Le travail domestique est considéré, dans certaines situations, comme de l'esclavage moderne.

Afin d'évaluer la portée réelle du travail domestique et d'orienter les actions de protection des enfants et jeunes travailleurs domestiques, les coalitions nationales d'Afrique de l'Est et de la RDC a lancé une large enquête régionale portant sur l'analyse du profil socio-économique des travailleurs domestiques (nombre, origine sociale, niveau d'alphabétisation, etc.) et des employeurs, ainsi que les attentes des travailleurs domestiques en termes de formation, et les exigences professionnelles des employeurs. En 2013, 2014 et 2015, **le réseau IDAY a collecté des données quantitatives et qualitatives auprès de plus de 22.000 personnes** — des travailleurs domestiques enfants et adultes ainsi que leurs employeurs — **en RDC, au Burundi, au Rwanda, au Kenya et en Ouganda**. Un questionnaire harmonisé entre les 5 pays a été développé, afin de collecter des données comparables. Toutefois, chaque équipe d'enquête a pu adapter le questionnaire commun selon les spécificités nationales. Dans chacun des pays, les Ministères de Tutelle, les Instituts Nationaux de Statistiques et des acteurs du développement ont été impliqués dans la définition de la méthodologie, la récolte des données et l'approbation des rapports d'enquêtes nationaux.¹

Ce rapport régional vise à rassembler les résultats les plus saillants issus des différentes enquêtes nationales, en mettant en relief les convergences et les disparités entre les 5 pays.

Les résultats de cette enquête sont uniques et visent à convaincre les autorités et le grand public de la nécessité d'engager des actions fortes et à long terme de protection des enfants et des jeunes travailleurs domestiques. Nous espérons que ce rapport contribuera à les sortir de l'ombre et leur donner la visibilité nécessaire afin que les autorités fassent respecter leurs droits.

¹ Les rapports nationaux sont disponibles sur www.invisibleworkers.eu



Les échantillons ont été définis par les statisticiens de manière à obtenir des données à valeur nationale. Seul le Burundi n'a pas pu avoir une couverture complète du pays pour des raisons de sécurité des enquêteurs.

LES TRAVAILLEURS DOMESTIQUES SONT ESTIMÉS À 8,5 MILLIONS DANS LA SOUS RÉGION.

⇒ **Les enfants dans le travail domestique**: Malgré de nombreuses mesures pour lutter contre le travail des enfants et des mécanismes divers visant à instaurer l'enseignement de base pour tous, **les enfants et les jeunes continuent d'être impliqués à large échelle dans le travail domestique et ce, dans les 5 pays**. Il y a des différences importantes à noter: alors que 44% des travailleurs domestiques en RDC ont moins de 18 ans, seuls 11% au Kenya sont en dessous de cet âge. Au Burundi, l'enquête révèle que 32% des travailleurs domestiques ont moins de 18 ans; 24% en Ouganda et 22% au Rwanda.

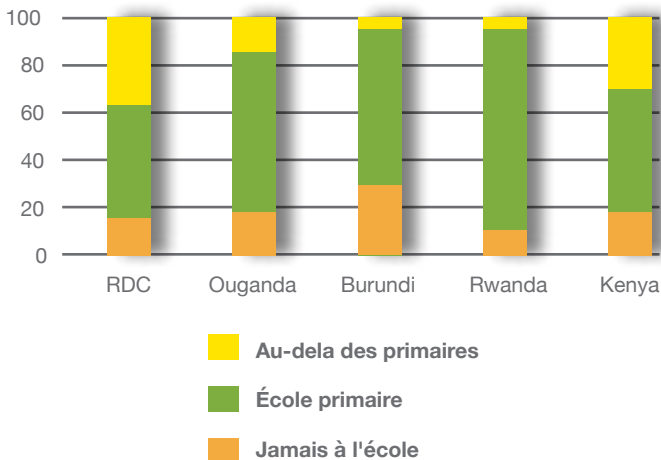
De manière générale, les enfants et les jeunes de moins de 30 ans constituent plus de 80% de la population des travailleurs domestiques.

⇒ **Le genre dans le travail domestique**: **Les femmes sont légèrement surreprésentées** dans le travail domestique, avec environ 6 femmes pour 4 hommes, à l'exception du Burundi où les hommes sont majoritaires. **Cette tendance s'accroît très nettement parmi les enfants travailleurs domestiques**, avec une proportion plus marquée des filles, y compris au Burundi. Seule la RDC fait exception, avec 53% de garçons et 47% de filles.

⇒ **L'accès à l'éducation**: **Presque 1 travailleur sur 5 n'a jamais eu accès à l'école**: 17% en RDC, 25% au Burundi, 12% au Rwanda, 18% au Kenya et aussi 18% en Ouganda.

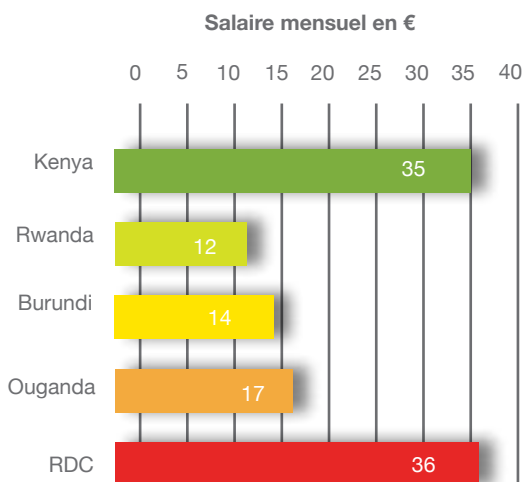
Une large majorité des travailleurs domestiques n'a pas été au-delà de l'école primaire.

Les travailleurs domestiques de moins de 18 ans ont largement exprimé et de manière globale sur les 5 pays leur souhait de reprendre leur scolarité (en moyenne 78%). Par contre, les travailleurs domestiques adultes sont davantage intéressés par des formations professionnelles (en moyenne 79%), y compris pour se professionnaliser dans leur métier de travailleur domestique.



⇒ **Les revenus des travailleurs domestiques** : Seule la législation kenyane impose un salaire minimum pour les travailleurs domestiques (KES 10.954, soit environ 99 €). **Aucune réglementation en la matière n'existe dans les autres pays.**

Si l'on considère le nouveau seuil de pauvreté absolue établi en octobre 2015, soit \$1.90 par jour et par personne², les travailleurs domestiques en Afrique de l'Est et en RDC vivent largement en-dessous de ce seuil.



Moyenne nationale incluant les moyennes des salaires des enfants. Toutefois, les paiements en nature (logement, repas, habits ...) ne sont pas inclus dans ces données .

Les données récoltées sont en tout cas très inquiétantes, compte tenu **qu'aucun des pays n'a une moyenne de revenus au moins équivalente au seuil de pauvreté absolue.**

Les travailleurs domestiques travaillent de longues heures, sans jour de congé, sans protection sociale, souvent dans des conditions proches de l'esclavage.

⇒ **Et les employeurs ?** 8.776 employeurs ont participé à l'enquête, parmi lesquels 55% d'hommes et 45% de femmes. Parmi tous ces employeurs, **seulement 40% sont favorables à accorder du temps pour la formation professionnelle de leur travailleur domestique.** De manière relativement homogène sur l'ensemble de la région, **les employeurs souhaitent principalement une amélioration des compétences en lecture et calcul, en cuisine, en soins des enfants, en premiers secours et en hygiène.**

²<http://www.worldbank.org/en/research/brief/policy-research-note-03-ending-extreme-poverty-and-sharing-prosperity-progress-and-policies>



Les enquêtes nationales sur les travailleurs domestiques ont mis en exergue que **les conditions de travail, et plus largement de vie, des travailleurs domestiques sont largement similaires entre les 5 pays** : logement précaire chez l'employeur, absence de contrats écrits, peu ou pas de congés, mauvais traitements, faiblesse de leur représentativité au niveau national, etc.

De manière générale, **les cadres législatifs des pays ciblés ne prévoient pas de mesures particulières en lien avec le travail domestique**, ce métier n'étant simplement pas reconnu comme une profession à part entière. Les lacunes dans les instruments juridiques sont nombreuses. **Aucun pays ciblé par le projet n'a ratifié la convention 189 de l'Organisation Internationale du Travail sur les travailleurs domestiques**. Notons toutefois que seul le Kenya se démarque, le processus de ratification étant déjà en cours.

Actuellement, il n'existe pas de formation reconnue de travailleur domestique. Les programmes de formation adaptés aux horaires et aux besoins des travailleurs domestiques ne sont pas développés par les institutions gouvernementales responsables.

Le réseau IDAY a pour objectif d'accompagner ses membres auprès de leur gouvernement dans le développement de curricula spécifiques au travail domestique et de filières de formation adaptées pour les jeunes en situation de travail domestique.

Des initiatives locales des membres IDAY existent déjà pour la formation des travailleurs domestiques, comme expériences pilotes pour une extension à plus large échelle dans la sous-région.



PARTENAIRES DE L'ENQUÊTE

IDAY-RDC et sa branche IDAY-RDC/Kivu, le Comité d'appui au travail social de rue (CATSR) et Women and Children Protection (WCP), le Secrétariat Général à la Jeunesse, l'Institut National de Statistiques.

PORTÉE GÉOGRAPHIQUE

L'enquête a permis de couvrir les 11 provinces du pays : Ville province de Kinshasa, Bas-Congo, Bandundu, Equateur, Kasai Oriental, Kasai Occidental, Sud-Kivu, Nord-Kivu, Katanga, Maniema et Province Orientale.

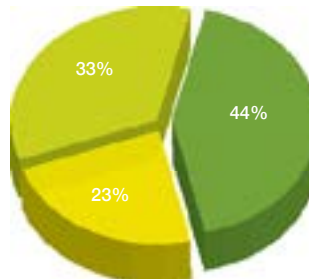
L'enquête a ciblé des zones urbaines. Les zones rurales n'ont pas été enquêtées.

NOMBRE DE PERSONNES

9.556 personnes enquêtées dans les 11 provinces de la RDC : 3.607 employeurs et 5.949 travailleurs domestiques.

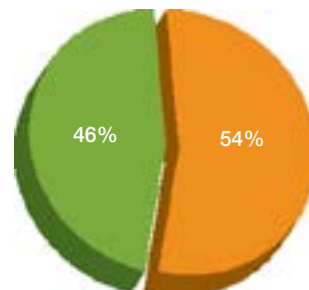
Groupes d'âge → travailleurs domestiques

- - de 18 ans
- entre 18 et 23 ans
- + de 24 ans



Genre → travailleurs domestiques

- femmes
- hommes



En RDC, **les travailleurs domestiques sont très majoritairement des enfants**, dont des enfants de moins de 14 ans, et des jeunes personnes. Environ 37% des travailleurs domestiques ont atteint l'enseignement secondaire (sans le réussir). C'est avant tout la pauvreté qui amène les enfants à abandonner leur scolarité et à s'engager dans le métier. L'enquête révèle toutefois que près de la moitié des enfants est encore scolarisée, tout en travaillant comme domestique. En effet, **de nombreuses familles pauvres envoient leur enfant chez un oncle, un cousin, un parent pour travailler en échange de la garantie que l'enfant puisse continuer sa scolarité**. Car malgré l'engagement du gouvernement congolais à offrir la scolarité gratuite pour tous les enfants, force est de constater que scolariser un enfant reste un défi financier pour de trop nombreuses familles en RDC.

Pourtant 95% des enfants travailleurs domestiques expriment leur volonté de retourner vers les bancs de l'école ou de bénéficier d'une formation professionnelle. Plus de 7 travailleurs domestiques adultes sur 10 expriment un besoin en formation professionnelle. Nombre d'entre eux sont mêmes disposés à contribuer financièrement à une formation.

Les employeurs confirment eux aussi ce besoin de formation pour leur travailleur domestique, principalement dans les domaines de la cuisine, de la lecture et l'écriture, du calcul. Pourtant, de nombreux employeurs (57%) ne sont pas encore prêts à disponibiliser du temps pour que leur travailleur domestique se forme, ni à intervenir financièrement

Sur le lieu de travail, le travailleur domestique est confronté à de multiples formes d'abus de la part de l'employeur ou des proches : violence verbale (23%), salaires trop faibles (20%), surcharge de travail et fatigue (18%) ou encore retard de paiement (17%). 1 travailleur domestique adulte sur 4 a déjà été victime d'harcèlement sexuel sur son lieu de travail ; chez les enfants, ce taux s'élève à 1 enfant sur 3.



PARTENAIRES DE L'ENQUÊTE

IDAY-Uganda, Uganda Children Centre (UCC), ANPPCAN-Uganda, le Conseil National pour l'Enfance (NCC) et les départements de statistiques et de sociologie de la Makarere University.

PORTÉE GÉOGRAPHIQUE

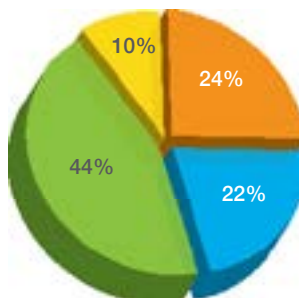
Parmi les 4 régions administratives de l'Ouganda, 17 districts ont été ciblés : Kampala, Jinja, Iganga, Mbale, Soroti, Mukono, Wakiso, Masaka, Lyantonde, Masindi, Hoima, Mbarara, Bushenyi, Moroto, Gulu, Lira, Arua.

NOMBRE DE PERSONNES

4.724 personnes enquêtées : 2.270 employeurs et 2.454 travailleurs domestiques.

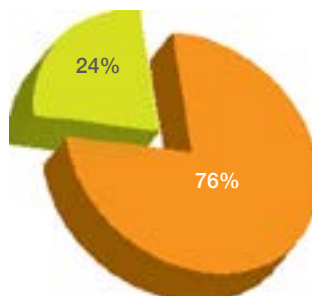
Groupes d'âge → travailleurs domestiques

- - de 18 ans
- entre 18-20 ans
- entre 20-30 ans
- + de 30 ans



Genre → travailleurs domestiques

- femmes
- hommes



Sur 2.454 travailleurs domestiques interviewés, il y a une **proportion significative d'enfants** (24%) et la plupart d'entre eux sont des jeunes filles. Ce fait a aussi été corroboré par les points de vue des employeurs qui montrent que 67% d'entre eux préfèrent employer des travailleurs domestiques de sexe féminin.

La répartition des travailleurs domestiques par tranches d'âge montre que **9/10 travailleurs domestiques ont moins de 30 ans**.

Il apparaît que les **enfants sont davantage vulnérables que les adultes face aux violences** : 34% des enfants travailleurs domestiques ont expérimenté des abus émotionnels, sexuels et physiques, contre 27% des adultes. 11% de ces enfants travaillent sans être payés. Les enfants (84%) sont également moins souvent rémunérés en espèces que les adultes (96%). Et l'exploitation des enfants s'expriment aussi dans leur salaire : **les plus jeunes sont les moins bien payés**. Les salaires varient de moins d'UGX 30.000 (environ 7 €) pour les plus jeune à plus d'UGX 100.000 (environ 26 €) mensuellement pour les travailleurs de plus de 30 ans. Les augmentations de salaire augmentent donc avec l'âge mais aussi selon le genre : les hommes reçoivent plus souvent une augmentation salariale que les femmes.

Grâce à la politique nationale d'Éducation Primaire Universelle (UPE), **seulement 15% des travailleurs domestiques n'ont pas été scolarisés**. Ce taux augmente avec l'âge des travailleurs, qui n'ont en effet pas bénéficié de cette politique. Pourtant, malgré ces efforts, la principale raison d'abandon scolaire est le manque de moyens financiers pour payer les frais scolaires. L'abandon scolaire entraîne à son tour la recherche d'un emploi immédiat et sans qualification. Pourtant, l'enquête a révélé que **90% des enfants travailleurs domestiques voudraient retourner à l'école**. Les jeunes filles ont davantage exprimé ce souhait que les garçons.

ET LES EMPLOYEURS? Les femmes (57%) sont légèrement plus représentées que les hommes (43%). Ce sont principalement des personnes entre 30 et 39 ans, dont 76% sont mariés et 91% ont des enfants. La famille est composée en moyenne de 4 à 5 personnes.



PARTENAIRES DE L'ENQUÊTE

IDAY-Burundi, Terre des Hommes-Burundi, le Ministère du Travail, l'Institut de statistiques et d'études économiques du Burundi (ISTEEBU), le Centre pour l'Auto-Développement des Domestiques (CAD), Girijyuja, l'ONG italienne AVSI, UNICEF.

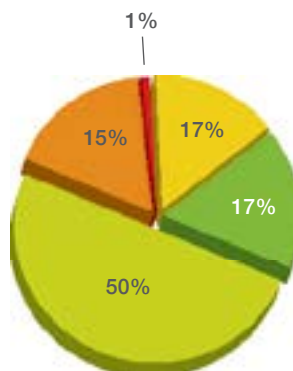
ZONE D'ÉTUDE

Bujumbura mairie et les chefs-lieux des communes de Gitega, Ngozi et Rumonge.

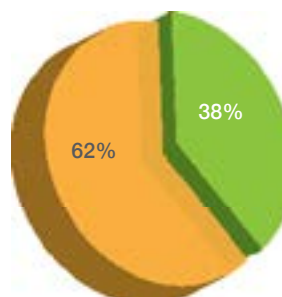
NOMBRE DE PERSONNES

1.384 personnes enquêtées, dont 682 employeurs et 702 travailleurs domestiques.

Groupes d'âge ⇒ travailleurs domestiques



Genre ⇒ travailleurs domestiques



Les hommes travailleurs domestiques sont plus nombreux que les femmes. Cette tendance est inversée dans la catégorie des enfants : 61% de filles pour 49% de garçons. Cette situation prend encore de l'ampleur dans la tranche 13-15 ans avec 67% de filles et chez les moins de 13 ans, 100% de filles.

Les travailleurs domestiques sont composés de migrants burundais, une population d'origine rurale et issue de familles pauvres. Les provinces pourvoyeuses de travailleurs domestiques sont celles de Ngozi (22%), Gitega (21%) et Kayanza (15%). Les travailleurs domestiques sont embauchés soit **par recrutement direct de l'employeur** (12%), **soit par recrutement indirect** (88%), **via un intermédiaire** (ami, autre travailleur domestique, association de travailleurs domestiques, agence de recrutement, ...) qui négocie le travail à la place du travailleur domestique.

ET LES EMPLOYEURS ? Principalement des hommes (61%), âgés de 25 à 45 ans (69%) et mariés monogames (79%), 95% des employeurs sont de nationalité burundaise. Ils sont travailleurs à leur propre compte (32,3%), cadres moyens et agents de maîtrise (27,6%), cadres supérieurs, ingénieurs et assimilés (13,5%), employés et ouvriers qualifiés (9,7%), employés et ouvriers semi qualifiés (4,8%), etc.

Plus d'un quart d'employeurs a déjà connu une situation conflictuelle avec leur travailleur domestique, pour cause d'irresponsabilité (26%), sorties non-autorisées (19%), vol (15%), etc. Les mesures prises sont les conseils (26%), les avertissements (27%), le renvoi (20%), le non-paiement de salaires (6%), la réparation d'objets détériorés (3%), les bastonnades (2%) ou la traduction en justice (1%). **Ces sanctions peuvent être injustement infligées aux travailleurs domestiques constituant ainsi des abus et formes d'exploitations, à l'origine de nombreuses frustrations.**

95% des employeurs affirment ne pas donner de congés payés à leurs travailleurs domestiques parce qu'ils n'en ont pas droit et dans la mesure où cela constituerait des charges supplémentaires.



PARTENAIRES DE L'ENQUÊTE

IDAY-Rwanda, CLADHO, le Conseil National de l'Enfance (NCC) et le syndicat CESTRAR, ainsi que les consultants statisticiens de CDP-Rwanda (Community development Project).

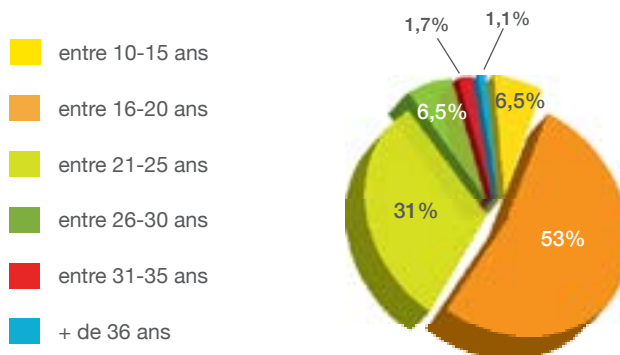
PORTÉE GÉOGRAPHIQUE

L'enquête a eu lieu dans les 5 provinces du pays, en ciblant 15 districts parmi les 30 districts que comptent le Rwanda (Kicukiro, Gasabo, Nyarugenge, Muhanga, Ruhango, Huye, Karongi, Rusizi, Rubavu, Musanze, Gicumbi, Kayanza, Nyagatare, Kirehe et Bugesera).

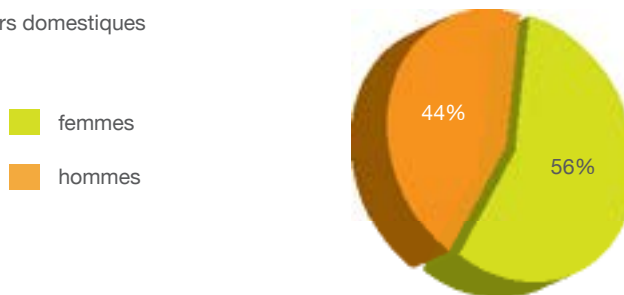
NOMBRE DE PERSONNES

4.172 enquêtes : 1692 employeurs et 2.480 travailleurs domestique

Groupes d'âge ➔ travailleurs domestiques



Genre ➔ travailleurs domestiques



Au Rwanda, les travailleurs domestiques sont majoritairement de nationalité rwandaise (99%). Ce sont principalement de (très) jeunes personnes de moins de 25 ans, qui sont célibataires (95%). 82% des travailleurs domestiques ont atteint le niveau primaire et seulement 5% le niveau secondaire.

Les principales raisons pour le travail domestique sont **l'extrême pauvreté des parents** ou la **situation d'orphelins**. L'enquête qualitative a permis de mettre en évidence que **l'attractivité de la ville, le souhait de se constituer un capital pour démarrer une activité indépendante ou encore le chômage sont des facteurs additionnels amenant les jeunes à s'orienter vers le travail domestique**.

Le salaire mensuel moyen du travailleur domestique est de RWF11.900, équivalent à environ 14€. Malgré ce salaire très faible, de nombreux travailleurs sont disposés à contribuer financièrement à une formation professionnelle.

ET LES EMPLOYEURS? Ils emploient en moyenne entre 1 et 2 travailleurs domestiques. **73% d'entre eux sont disposés à accorder du temps à leur travailleur pour se former**, présentant ainsi un des chiffres les plus élevés de la sous-région.

Par contre, **les contrats sont la plupart du temps oraux**. Cette situation peut amener à des abus autant de la part de l'employeur que du travailleur, et ne favorise pas une relation de travail stable et professionnelle. De plus, les travailleurs domestiques effectuent de très longues journées de travail, y compris le samedi et le dimanche, sans bénéficier de jours de repos puisqu'il n'y a pas de régulation en la matière. Malgré cette absence de droits, aucun travailleur domestique rencontré n'est affilié à un syndicat.



PARTENAIRES DE L'ENQUÊTE

IDAY-Kenya, Partners in Literacy Ministries (PALM), l'ONG italienne European Committee for Training and Agriculture (CEFA), la Kenyatta University, la Direction pour la formation continue (DACE) du Ministère de l'Education.

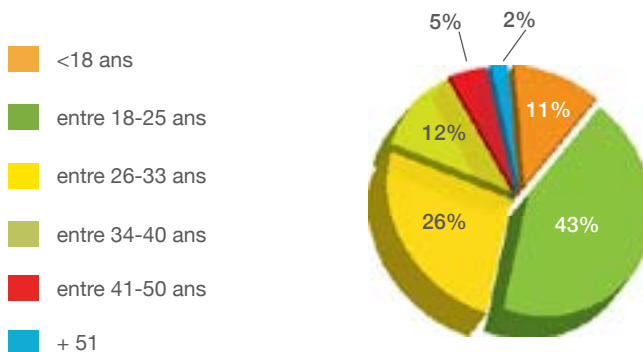
PORTÉE GÉOGRAPHIQUE

15 comtés parmi les 47 comtés du Kenya ont été ciblés: Isiolo, Meru, Taita Taveta, Kilifi, Kinrinyaga, Machakos, Nairobi, Kiambu, Nakuru, Baringo, Uasin Gishu, Kakamega, Busia, Homa Bay et Kisii.

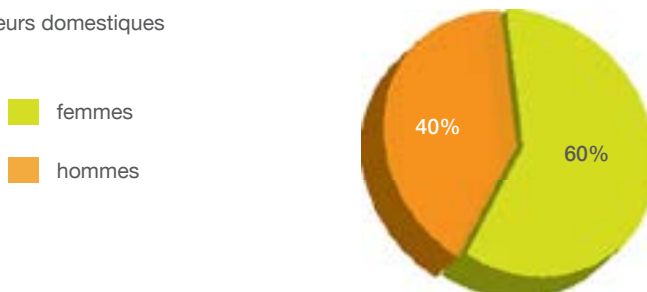
NOMBRE DE PERSONNES

2.236 personnes : 525 employeurs et 1.711 travailleurs domestiques

Groupes d'âge → travailleurs domestiques



Genre → travailleurs domestiques



L'enquête nationale au Kenya révèle que **49 % des travailleurs domestiques sont âgés de 18-25 ans, avec un taux d'enfants travailleurs domestiques (11%) plus faible que dans les autres pays**. Ce résultat s'explique sans doute par la politique d'éducation primaire gratuite mise en place par le gouvernement kenyan, mais aussi par les réels efforts du Ministère du Travail kenyan pour lutter contre le travail des enfants. 54% des travailleurs domestiques ont arrêté l'école en primaire; 27% d'entre eux ont atteint les secondaires. Les enfants se trouvent principalement dans les comtés de Kiambu et Meru. 15% des enfants rencontrés sont âgés de moins de 14 ans.

Les villes ont la plus grande concentration de travailleurs domestiques, ce qui confirme le mouvement **migratoire des campagnes vers les zones urbaines**. Le comté de Nairobi a la plus grande proportion de travailleurs domestiques, suivi par Kiambu et Nakuru. Les travailleurs domestiques jouent donc un rôle essentiel en apportant un soutien aux travailleurs des autres secteurs de l'économie urbaine.

ET LES EMPLOYEURS? La plupart des employeurs sont des femmes (67%), âgés de 30 à 39 ans (36%), mariés (81%) avec de jeunes enfants en âge scolaire. Ce groupe est donc en besoin de services domestiques puisque la plupart travaillent en journée et ont des enfants dont il faut s'occuper.

Les employeurs rencontrent de nombreux défis avec leurs travailleurs domestiques: **départ sans notification, peu ou pas de compétences pour le travail domestique, mauvaise gestion de leur temps, comportement inadéquat avec les enfants...** Une grande majorité (94%) des employeurs sont donc disposés à donner du temps à leur employé pour acquérir davantage de compétences et même 75% à soutenir financièrement la formation.

Le gouvernement kenyan a instauré un salaire mensuel minimum de KES 10.954, soit environ 99€, pour tous les travailleurs en ville, y compris les travailleurs domestiques. Pourtant, 65% des employeurs affirment payer leur travailleur entre KES 2.500 — 5.000 (entre 22 et 44€). **Cela indique que la législation, s'il est un facteur conditionnel, n'est pas suffisant pour garantir des revenus décents.**



CONTACT



IDAY INTERNATIONAL ✉ 19, RUE DES JAMBES – 1420 BRAINE L'ALLEUD
☎ 02 385 44 13 – 📧 info@iday.org – www.iday.org – www.invisibleworkers.eu

